D.R.E.A.L. AQUITAINE
2 7 FEV. 2017
Unité territoriale
de la Dordogne

17/02/17
CW

AB CESAR
MINERALS AND COLOURS

DEPOSE LE
17 FEV. 2017
SOUS PREFECTURE
24300 NONTRON

Monsieur le Sous-préfet
SOUS PREFECTURE DE NONTRON
Service des carrières
Boulevard Gambetta
24300 NONTRON

St Sulpice de Mareuil, le 31/01/2017

Objet: *Arrêt d'exploitation partiel d'une carrière à ciel ouvert de grès ferrugineux sur le territoire de la commune des GRAULGES, (Décret N°2010-368 du 13/04/2010 – article 19)*

Monsieur le Sous-Préfet,

La société IMERYS a été autorisée par arrêté préfectoral du 07/02/2005, à exploiter une carrière à ciel ouvert de grès ferrugineux sur le territoire de la commune des GRAULGES.

Par acte du 30 décembre 2011, la société AB CESAR a acquis la branche de Fonds de commerce d'extraction, transformation et commercialisation du grès de Thiviers de la société IMERYS CERAMICS France pour laquelle celle-ci bénéficiait d'autorisations préfectorales d'exploitation pour ses carrières. Par arrêté complémentaire du 13 décembre 2013, la société AB CESAR a été autorisée à poursuivre l'exploitation de cette carrière.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret du n°2010-368 du 13 avril 2010 susvisé, nous vous prions de trouver ci-joint une déclaration d'abandon, en trois exemplaires pour cette carrière.

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous vous prions de recevoir, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

Gérard LAPRADE
Gérant

ABCesar La Terre des Landes 24340 Saint-Sulpice de Mareuil FRANCE
Tél. : +335 53 60 86 65 Courriel sabine.feyt@abcesar.com SARL au capital de 1 000 000 €
Fax : +335 53 60 86 62 N° SIRET 537 570 921 00016 N° TVA intracommunautaire : FR 87 537 570 921

AB CESAR
MINERALS AND COLOURS

DEPOSE LE
17 FEV. 2017
SOUS PREFECTURE
24300 NONTRON

ARRET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE GRES FERRUGINEUX

(ARTICLE 19 DU DECRET N°2010-368 DU 13/04/2010)

sur la commune des GRAULGES

Arrêté préfectoral du 07/02/2007

ABCesar La Terre des Landes 24340 Saint-Sulpice de Mareuil FRANCE
Tél. : +335 53 60 86 65 Courriel sabine.feyt@abcesar.com SARL au capital de 1 000 000 €
Fax : +335 53 60 86 62 N° SIRET 537 570 921 00016 N° TVA intracommunautaire : FR 87 537 570 921

DECLARATION D'ABANDON DE TRAVAUX

Je, soussigné, **GERARD LAPRADE**, agissant au nom et pour le compte de la **SOCIETE AB CESAR,** domicilié à **« LA TERRE DES LANDES » 24340 ST SULPICE DE MAREUIL**, déclare l'abandon partiel des travaux dans la carrière autorisée par Arrêté Préfectoral du **7 FEVRIER 2007**, exploitée dans le département de la **DORDOGNE,** sur le territoire de la commune des **GRAULGES** aux lieux-dits « Le Maine Lacan, Clos d'Ambelle, La Croix de Meunière, Les Fayes, Les Brandes, Malut, Puy Panazol, La Croix des Rameaux».

Celui-ci porte sur les parcelles ci-dessous mentionnées

SECTION	NUMERO DE PARCELLE	LIEU-DIT
A	119.120.129 à 132	Clos d'Ambelle
C	16 (en partie).17. 44(en partie). 52 (en partie). 74.75(en partie).76.78.80. 82. 83 (en partie).	Les Brandes
A	5 A 10.12.13.15 A 19.21 A 23.25.27.28.30.49.52.86 A 88. 378.441.442	Le Maine Lacan
	101.102.121 A 124.126 A 128.137.139.141.142.421	Clos d'Ambelle
	325 .326(EN PARTIE). 335 A 337.347.	La croix de meunière
B	1 A 3.6 A 9.12.13.15.16.18 A 26.28.227 A 229	Les Fayes
	44	La croix des Rameaux
C	1.4 A 9.43.69.72.73. 75(EN PARTIE). 79.81.251.252	Les Brandes
	83.91 A 102. 156 A 158. 159 (EN PARTIE).	Malut
	212.220 A 224.226.227. 229(EN PARTIE).234.235(EN PARTIE).237.238	Puy Panazol

La surface des terrains concernées par l'abandon s'élève à **156 ha 92 a 62 ca**.

Mesures prises pour éviter les dangers.

Toutes les excavations ont été refermées et les terrains soigneusement nivelés (conformément à l'arrêté préfectoral autorisant la carrière).

Travaux de remise en état effectués en application des prescriptions de l'arrêté d'autorisation.

Les dispositions suivantes ont été appliquées :

- Remblayage du fond des fouilles à l'aide des stériles,
- Régalage des terres de recouvrement,
- Remodelage des surfaces exploitées et restitution des parcelles à leur vocation initiale ;
- Reboisement à l'aide d'arbres d'essences locales et restitution des autres sous formes de terres labourées.
- Remise en état des chemins empruntés.

Délai de réalisation.

Les travaux de remise en état sont achevés.

La présente déclaration est adressée en 3 exemplaires à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à St Sulpice de Mareuil le 31/01/2017

Gérard LAPRADE
Gérant

La société AB CESAR a été autorisée à exploiter une carrière à ciel ouvert de grès ferrugineux sur le territoire de la commune des **GRAULGES** aux lieux-dits « Le Maine Lacan, Clos d'Ambelle, La Croix de Meunière, Les Fayes, Les Brandes, Malut, Puy Panazol, La Croix des Rameaux».

La surface des terrains concernés par l'abandon s'élève à **156 ha 92 a 62 ca**.
Les terrains exploités ont été réaménagés conformément aux dispositions énumérées dans l'article 14-3 de l'arrêté préfectoral.
Le site a été remis en état, après les opérations suivantes :

- Remblayage du fond des fouilles à l'aide des stériles et régalage des terres de recouvrement,
- Restitution des parcelles à leur vocation initiale ;
- Remise en état des chemins empruntés.

Les parcelles décrites dans le tableau ci-dessous ont été exploitées en partie et reboisées, soit une superficie de **8 ha 80 a 86 ca,** les autres terrains ont conservé leur aspect initial.

	Sect	Numéro de parcelle	Contenance demandée			Contenance exploitée			Nature
			ha	a	ca	ha	a	ca	
Les Brandes	C	16		65	0		15	0	pré
Les Brandes	C	44	1	40	0		30	0	pré
Les Brandes	C	76		85	89		40	0	Bois Taillis
Le Maine Lacan	A	15	1	74	90		45	0	bois taillis
Le Maine Lacan	A	25		88	60		25	0	bois taillis
Le Maine Lacan	A	27	1	32	90	0	6	0	bois taillis
Le Maine Lacan	A	30	3	39	70		35	0	bois taillis
Le Maine Lacan	A	86		40	0		7	0	bois taillis
Clos d'ambelle	A	121		51	40		40	0	bois taillis
Clos d'ambelle	A	122		13	50		13	50	terre
Clos d'ambelle	A	123		20	30		20	30	bois taillis
Clos d'ambelle	A	124	3	40	40	1	20	0	bois taillis
La Croix de Meunière	A	326		30	0		3	0	landes
La Croix de Meunière	A	335		52	20		35	0	bois taillis
La Croix de Meunière	A	337	1	5	80	0	2	0	bois taillis
Le Maine Lacan	A	378		21	80		8	0	bois taillis
Les Brandes	C	1	9	87	25	0	18	0	bois taillis
Les Brandes	C	4	1	27	20	0	8	0	Terre
Les Brandes	C	5	19	19	45	0	25	0	landes
Les Brandes	C	6	2	24	98	0	13	0	bois taillis
Les Brandes	C	8	3	86	75	0	35	0	bois taillis
Les Brandes	C	43	1	75	65	0	10	0	terre
Les Brandes	C	75	1	17	36		20	0	bois taillis
Les Brandes	C	79		13	25		3	0	prés
Les Brandes	C	81		13	40		5	0	terre
Puy Panazol	C	212	4	44	60	0	70	0	landes
Puy Panazol	C	222	4	69	0		63	0	landes
Puy Panazol	C	222	1	40	0		40	0	Bois taillis
Puy Panazol	C	222	1	71	40	0	10	0	Bois taillis
Puy Panazol	C	223	1	83	70	0	7	0	Bois taillis
Puy Panazol	C	224		67	70		35	0	Bois taillis
Puy Panazol	C	229	12	0	0	0	22	0	bois taillis
Puy Panazol	C	237	9	51	70	0	10	0	Bois taillis
Puy Panazol	C	238	1	89	90	0	3	0	bois taillis
Les Brandes	C	251		51	62		40	0	bois taillis
Les Brandes	C	252		51	67		5	0	bois taillis

Le sol a retrouvé son aspect initial.

Les chaussées empruntées pour les besoins de l'exploitation sont en parfait état de propreté ainsi que l'ensemble du site et ses abords.

Toutes les dispositions ont été prises dans la conduite de l'exploitation afin de limiter les risques de pollution des eaux, de l'air ou des sols.

Il n'y a pas eu de déversement dans la fouille de matières fermentescibles dangereuses, d'hydrocarbures et de tout résidu susceptible de polluer les eaux superficielles et souterraines. Aucune nuisance ou incident n'a été enregistrée.

PHOTOGRAPHIES DU SITE